

DRH

Gestion collective

Affaire suivie par :

Véronique CASAUBON

Tél : 05 53 67 70 21

Mél : veronique.casaubon@ac-bordeaux.fr

23, Rue Roland Goumy

CS 10001

47916 AGEN CEDEX 9

Agen, le 10 novembre 2022

L'inspecteur d'académie,
Directeur académique des services
de l'éducation nationale

à

Mesdames et Messieurs les instituteurs et professeurs
des écoles du département de Lot-et-Garonne

Objet : Stage de préparation au CAPPEI – année scolaire 2023-2024

Références : - *Code général de la fonction publique*
- *Décret n°2017-169 du 10 février 2017*
- *Arrêté du 10 février 2017 relatif à l'organisation de la formation professionnelle spécialisée*
- *Circulaire n°2017-026 du 14 février 2017*

La présente note de service a pour objet de préciser les conditions à remplir ainsi que la procédure à suivre pour une demande de départ en stage de préparation au *Certificat d'Aptitude Professionnelle aux Pratiques de l'Ecole Inclusive (CAPPEI)* pour l'année scolaire 2023-2024.

1) Préambule

Le nombre de stagiaires sera déterminé ultérieurement. Toutefois, les enseignants intéressés peuvent faire acte de candidature en précisant le ou les parcours de formation souhaités.

Une priorité sera donnée aux parcours UE/ULIS.

2) Conditions à remplir

Etre instituteur ou professeur des écoles titulaire.

Les candidats ont, en outre, l'obligation :

- de suivre l'intégralité de la formation. Après le 1er novembre, les désistements doivent rester exceptionnels et être présentés sur certificat médical,
- de se présenter, à l'issue du stage, à l'examen permettant d'obtenir le CAPPEI.
- d'exercer des fonctions relevant de l'Ecole inclusive pendant 3 années consécutives, dans l'option choisie, et dans le département au titre duquel l'admission en stage a été prononcée.

3) Affectation durant la formation

Les enseignants retenus seront affectés sur un poste dans le lieu d'exercice correspondant au parcours de formation choisi, à titre provisoire, en affectation pour l'année (AFA), afin de permettre un retour de l'enseignant sur son poste à l'issue de la première année dès lors qu'il le demande.

4) Réunion d'information pour le stage de préparation au CAPPEI

Une réunion d'information sera organisée à la DSDEN du Lot-et-Garonne **le mercredi 30 novembre 2022 de 15h à 16h** en présentiel à la DSDEN, ou par visioconférence dont vous trouverez le lien ci-dessous :

<https://region-academique-nouvelle-aquitaine-fr.zoom.us/j/89278214857?pwd=QnRlYmVkd4d2VhMTNlT1djbVZlT3AwUT09>

Lors de cette réunion, un responsable du département Ecole inclusive à l'INSPE d'Aquitaine, et Madame

DESCOT, IEN EI, vous apporteront des précisions concernant :

- Le déroulement et le contenu de la formation,
- Les différents parcours de formation proposés.

5) Constitution des dossiers

A la suite de la réunion d'information, les candidats devront adresser le dossier joint à la présente note de service, à l'IEN de la circonscription dont ils dépendent, au plus tard le :

Mercredi 18 janvier 2023

Les candidats seront convoqués devant une commission d'entretien prévue **le mercredi 1er février 2023** après-midi.

Mes services restent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Pour la rectrice et par délégation,
L'inspecteur d'académie,
directeur académique des services de
l'éducation nationale,

signé

Patrice LEMOINE



**ACADÉMIE
DE BORDEAUX**

*Liberté
Egalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
du Lot-et-Garonne

Dossier à retourner à l'IEN de la circonscription pour
le **mercredi 18 janvier 2023**

DRH / gestion collective

Affaire suivie par :
Véronique CASAUBON
Tél. : 05.53.67.70.21
Mail : veronique.casaubon@ac-bordeaux.fr

**DOSSIER DE CANDIDATURE
AU STAGE DE PREPARATION AU CAPPEI (3 pages)
RENTREE 2023**

Parcours de formation souhaité(s) :

Numéro d'ordre (*)

- ULIS
- UE (Unité d'Enseignement)
- SEGPA ou EREA
- RASED à dominante pédagogique
- RASED à dominante relationnelle

(*) Indiquer dans la case l'ordre de préférence, si le choix porte sur plusieurs parcours de formation.

Nom et prénom :

Date de naissance :

Adresse à laquelle doit être envoyée la convocation :

.....

Avez-vous déjà exercé dans l'enseignement spécialisé ? Oui Non

Poste actuel :

Etablissement :

Poste occupé :

Circonscription : Nom de l'IEN :

Diplômes : Date d'obtention

.....

.....

Ancienneté générale de service au 1^{er} janvier 2023 :

Nombre d'années effectives d'enseignement **au 1^{er} septembre 2022:**

ENGAGEMENT A SIGNER PAR LE CANDIDAT

Je m'engage à :

- effectuer individuellement les modalités d'inscription au CAPPEI,
- passer les 3 épreuves du CAPPEI,
- exercer les fonctions relevant de l'Ecole inclusive dans le département pendant 3 années consécutives dans l'option choisie.

Date :

Signature du candidat :

ATTENTION :

Tout dossier de candidature doit être revêtu de l'avis de l'IEN de la circonscription, après entretien avec ce dernier.

Avis circonstancié de l'I.E.N. de circonscription sur la candidature :

A cocher obligatoirement :

- Avis favorable pour un départ en stage
- Avis défavorable pour un départ en stage

L'Inspecteur de l'Education Nationale de la circonscription de

Signature :

IMPORTANT :

Dossier à **transmettre par l'IEN de circonscription à l'IEN – EI_** au plus tard le **27 janvier 2023** pour recueil et analyse des différentes options demandées.

LETTRE DE MOTIVATION DU CANDIDAT

(ou sur papier libre à joindre au dossier de candidature)

NOM : PRENOM :

Date :

Signature :

NB : La commission d'entretien se tiendra **le mercredi 1er février 2023**
Vous recevrez une convocation nominative par courriel pour cet entretien.